

Loi recherche : « Donner un signal budgétaire fort pour redonner espoir » (Sgen-CFDT au Cneser)

Paris - Publié le lundi 11 mars 2019 à 17 h 32 - Tribune n° 142092

« Sans “carburant”, c’est-à-dire un financement au bon niveau et une politique RH de renouvellement et de renforcement de l’emploi scientifique, toutes les préconisations nouvelles qui seront proposées seraient une simple manière de se répartir la misère ! Il faut donc donner un signal budgétaire fort dès les premières années d’application de cette loi, pour redonner espoir au monde de la recherche », déclare le Sgen-CFDT.

Le syndicat s’exprime à l’occasion d’un point de [Philippe Baptiste](#), directeur de cabinet de [Frédérique Vidal](#), ministre de l’Esri, sur la préparation du projet de loi de programmation pluri-annuelle de la recherche, au Cneser le 11/03/2019.

« Nous nous permettons de vous mettre en garde sur les questions économiques et le financement de la recherche française. Ces questions ne doivent pas être éludées sous prétexte que les groupes de travail doivent avant tout s’attacher à analyser puis à proposer des nouvelles organisations, améliorer les processus, etc. »

Pour chacun des trois groupes de travail missionnés par Frédérique Vidal pour préparer cette loi, le Sgen-CFDT émet des recommandations. Parmi elles :

- un « rééquilibrage des financements au profit des ressources directes des laboratoires » ;
- ne pas « évacuer » la question de la rémunération et des emplois ;
- un État « stratège » et une coordination européenne dans le domaine de l’innovation et de la recherche partenariale.

« Pour nous, l’enjeu est immense sur ce qu’il doit sortir de cette réflexion, sur laquelle nous souhaitons évidemment que le Cneser soit régulièrement informé », indique encore le Sgen, saluant cette initiative « qui semble avoir l’ambition de remettre à plat le système et proposer des améliorations ».

Le syndicat se félicite notamment du périmètre donné à cette loi, « qui englobe aussi bien la recherche dans les universités et autres EPSCP que dans les EPST et les Epic : c’est en reliant ces trois piliers de la recherche française que l’on pourra véritablement rendre effectives des stratégies nationales ».

Les préconisations de la CFDT pour les trois groupes de travail

Financement : simplifier et rééquilibrer

Pour le Sgen, le groupe de travail sur le financement des laboratoires doit être guidé par « un souci de simplification et de rééquilibrage conséquent des financements au profit des ressources directes des laboratoires ».

Selon le syndicat, depuis dix ans, l'État « n'a eu de cesse de multiplier les guichets de financement tout en abaissant les subventions directes, via des réductions des coûts de fonctionnement manquant de discernement, des contrats d'objectifs et de performances et plans à moyen et long terme aux trajectoires baissières ».

Et de citer :



*Des guichets de
financement
multipliés*

- L'ANR, « un peu mieux dotée depuis l'an dernier, mais qui induit une perte importante de moyens consacrés à la préparation de projets non retenus, aux dépens des forces des laboratoires. Sans compter que les équipes performantes dans leur domaine ne possèdent pas toujours les ressources nécessaires pour monter en permanence des appels à projets.
- Des FUI « destinés à financer la recherche appliquée qui multiplie les structures intermédiaires et s'affrontent parfois dans des logiques territoriales contradictoires ».
- Des Investissements d'avenir (PIA) « attribués selon une stratégie fluctuante, qui manquent d'une vision à très long terme ».
- Des labellisations « pléthoriques (Idex, I-Site, Labex, Equipex...) qui concentrent les moyens dans certains territoires et ajoutent de la complexité en démultipliant les coûts de structure et de gestion ».
- Une « gestion indépendante des TGIR qui peut mettre en difficulté les opérateurs et sur lesquels aucun regard ni avis ne peuvent être portés par des représentants de salariés ».
- Ou bien encore le CIR « qui, sans entrer dans un débat que le Cneser aura l'occasion de reprendre par ailleurs, ne produit clairement pas les effets escomptés en matière de développement de la recherche privée ».

Attractivité des emplois et des carrières scientifiques : la question de la rémunération et des emplois

Le groupe de travail sur les carrières « ne peut évacuer la question de la rémunération et des emplois, qui nous semble centrale. La reconnaissance tant des chercheurs que des inventeurs, via les rémunérations issues des licences, est un préalable indispensable pour redonner des perspectives dans les métiers de la recherche ».

Sur ce volet, le syndicat fait trois grands constats :

- **Le financement par projets** (ANR, FUI, H2020...) « induit une très forte précarité associée à une compétition exacerbée qui ne peut que décourager une partie des personnels. Un rééquilibrage entre ressources directes et financements sur appels à projets permettrait de réduire cette précarité. À condition que la future loi sur la fonction publique ne crée pas de nouvelles formes de précarité : la CFDT travaille à ce que ce ne soit pas le cas et tient à alerter sur ce point. Nous n'accepterons pas, en particulier, que la durée des contrats temporaires s'allonge indéfiniment et que ces contrats se multiplient.
- **La réduction des coûts de gestion et de fonctionnement**, qui amène à réduire les fonctions supports pour préserver les emplois de chercheurs, nuit en réalité à l'efficacité de ces derniers en les amenant à consacrer une partie de leur temps à des fonctions qui ne sont pas les leurs. Une meilleure prise en compte de ces emplois supports indispensables au fonctionnement des laboratoires est nécessaire.

● **La politique salariale** depuis dix ans ne valorise plus les métiers de la recherche. Par exemple, les Epic n'ont eu que des résultats négatifs de leurs négociations annuelles obligatoires ces dernières années. Tout cela induit une grande difficulté à susciter des vocations auprès des jeunes générations, qui ne souhaitent plus s'engager dans des parcours de recherche pour des perspectives n'offrant plus une reconnaissance suffisante par rapport aux efforts consentis. La tentation est donc de plus en plus grande pour les jeunes de se tourner vers des métiers plus rémunérateurs et souvent socialement plus valorisants que ceux de la recherche» .

Innovation et recherche partenariale : pour un État stratège et une coordination européenne

Enfin, le Sgen estime que le groupe de travail sur l'innovation et la recherche partenariale »ne pourra produire de modèle fiable et unique du processus d'innovation« .

»Celle-ci s'opère en fonction d'une matrice multiéchelle et multidisciplinaire, qui nécessite souvent de l'aléa humain et implique des phénomènes découverts un peu par hasard en cherchant autre chose, avec des personnes qui soient capables d'en saisir l'intérêt pour réussir.«

Selon le syndicat, »seules des politiques où les projets sont financés au bon niveau, dans des ambiances propices à une analyse sereine et rationnelle des études menées, peuvent permettre de déboucher sur des innovations et des services qui répondent correctement à la demande et aux besoins« .

 *Absence de vision de la part de l'État*

Pour le syndicat, »malgré les efforts consentis depuis une dizaine d'années, qui ont permis un rapprochement des laboratoires universitaires, des EPST et des Epic, via les pôles

et clusters de compétitivité, Satt et PRTT..., l'absence de vision de la part de l'État sur le rôle et les missions de chacun n'a permis que des développements modestes comparés à ceux constatés dans le reste du monde en particulier en Allemagne, au Japon, en Corée, aux USA et en Chine".

Syndicat Général de l'Éducation Nationale - CFDT



Création : 1973

Statut : syndicat français affilié à la CFDT

Secrétaire générale : Catherine Nave-Bekhti (02/12/2016)

Mission : « s'engager en faveur de démarches de réformes visant la démocratisation réelle du système éducatif, et une meilleure prise en compte des jeunes, de leurs besoins. » Il agit également « pour la

transformation du métier, l'amélioration du pouvoir d'achat et la priorité au relèvement des bas salaires de tous les personnels »

Types de membres :

- personnels d'encadrement
- personnels enseignants du primaire et du secondaire
- enseignants-chercheurs et chercheurs (y compris les vacataires) ;
- personnels d'éducation et d'orientation ;
- bibliothécaires, ingénieurs, administratifs, techniciens, ouvriers, personnels de service et de santé ;
- personnels précaires recrutés sur dispositifs spécifiques.

Syndicat Général de l'Éducation Nationale - CFDT

2 boulevard de la Villette
75019 Paris - FRANCE



Fiche n° 4527, créée le 30/11/16 à 10:22 - MàJ le 30/11/16 à 11:01